

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

Loi n. 1.495 du 08/07/2020 modifiant la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009 portant statut de la magistrature (Journal de Monaco du 17 juillet 2020).

Article 1er .- *(Voir l'article 1er de la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009).*

Article 2 .- *(Voir l'article 36 de la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009).*

Article 3 .- *(Voir l'article 47 de la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009).*

Article 4 .- *(Voir l'article 49 de la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009).*

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.